

Conseil Municipal du 28 février 2018

- Procès-verbal -

L'an deux mille dix-huit, 28 du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 21 février par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,
M. Thomas TEYSSIER, Mme Geneviève COIRIER, Mme HOSTENS Fabienne, M. Bernard GRAND, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR, adjoints, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M. Michel JOBERT, M. HOSTEINS Éric, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN, M. COLOMBO Jean-Christophe, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHASSAIGNE Valérie a donné pouvoir à Mme Fabienne HOSTENS
Mme GARBÉ LAMBROT Karine a donné pouvoir à Mme Anne-Lise JACQUET.

Secrétaire de séance :

Mme Colette BERTRAND

Madame le Maire :

« Nous sommes le 28 février. Bonsoir. Il est 19 heures. Nous allons ouvrir la séance du Conseil Municipal.

Pour commencer, j'ai reçu mardi une motion de la part de Monsieur COLOMBO concernant le déploiement des compteurs communicants Linky. Cette motion, Monsieur COLOMBO nous demande de la voter ce soir.

Comme vous le savez, je suis pour la concertation. Quand j'ai reçu les collectifs Linky, je m'étais engagée à leur prêter une salle, à organiser une réunion publique avec Enedis. Si motion il doit y avoir, j'en présenterai une après la réunion publique qui devrait se tenir début mars. Nous ne voterons pas la motion ce soir.

Il y a deux questions orales, en fin de séance.

Nous allons commencer par l'approbation du Procès-verbal. Vous avez des remarques ? »

Vincent BRUN :

« Oui Madame, comme pratiquement à chaque fois. Je vous passe les petits changements qui sont finalement à la marge. Par contre, il y a eu deux changements qui, pour moi, me semblent assez importants. Le premier, vous avez enlevé un paragraphe indiquant que le SIVOM n'avait pas de coût pour la commune. Ça, c'est le premier paragraphe. Et surtout, vous avez enlevé tout un paragraphe sur les écoles, où vous indiquez : « Ce nouveau groupe scolaire, ce sera quoi ? Ce sera l'École Maternelle du Parc ». Enfin, je vous passe tous les détails, mais il y a bien 40 secondes, 50 secondes d'explications sur les écoles. Alors ma simple question, pourquoi avoir enlevé tout ce paragraphe et toute cette explication ? »

Madame le Maire :

« Envoyez-moi vos questions on vous répondra et on ajoutera vos remarques. ».

Vincent BRUN :

« Non, justement. La question, c'est que ça fait maintenant tous 4 ans qu'on est là et 4 ans qu'on a les mêmes choses. »

Madame le Maire :

« Parce qu'il y a des moments où l'enregistrement, surtout quand vous parlez quand nous parlons, ou que vous nous coupez la parole, l'enregistrement devient inaudible. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Très bien. Je vous dis de changer d'opérateur ».

Madame le Maire :

« Désormais, pour tout ce qui est inaudible, on inscrira « inaudible ». D'accord ? »

Vincent BRUN :

« D'accord, mais très bien. »

Madame le Maire :

« D'accord ? Dans l'enregistrement, on mettra inaudible, comme ça, ce sera fait ».

Qui est d'avis d'approuver ce Procès-verbal du 20 décembre dernier ? Qu'est-ce que vous faites Messieurs ? Vous votez contre. Deux contre.

Colette BERTRAND sera ce soir la secrétaire de séance.

Dans les communications, en premier lieu, il y a les décisions du Maire. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? Non. D'accord. Oui ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Sur les sanitaires, la fourniture et la pose des sanitaires au Parc Bétailhe, j'espère que vous avez bien choisi l'endroit par rapport à l'école, pour qu'ils ne soient pas au milieu. ».

Madame le Maire :

« Remarque pertinente Monsieur. C'est bien. Vous êtes de bonne humeur ce soir. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous avez une idée où vous allez les mettre ? »

Madame le Maire :

Bien sûr.

Jean-Christophe COLOMBO :

Vous pouvez nous le dire ?

Madame le Maire :

« Vous le verrez quand nous vous présenterons le projet, quand il sera abouti. Mais bien sûr, ne vous inquiétez pas. Près d'une piste cyclable et en face du cimetière, à l'entrée du parc. »

- Le rapport d'activités du 2016 du syndicat du Guâ

Madame le Maire :

« Bien. Le rapport d'activités 2016 du Syndicat du Guâ. Alors, je vais faire quelques rappels en bref. La superficie des ruisseaux que couvre le Syndicat du Guâ est de 555 kilomètres carrés. Le linéaire total des cours d'eau : 62 kilomètres. La population traversée par les ruisseaux : 52 000 habitants, pour une densité de 950 habitants au kilomètre carré.

Au premier semestre 2016, il y a eu le vote du Budget Primitif 2016 avec une augmentation des investissements de 36 % par rapport à 2015, les travaux de raccordement du Bassin des pêcheurs à Artigues à la plateforme de télégestion Ramsès et curage du déversoir en amont. Il y a aussi le regroupement par Artelia de l'étude hydraulique prologue avec les plans de prévention des risques existants pour faciliter les instructions des autorisations des droits des sols sur tout le bassin versant.

Au second semestre, il y a eu le lancement des marchés pour le raccordement des bassins de Tresses, Yvrac et Sainte-Eulalie au dispositif de télécontrôle Ramsès, et ça fonctionne. Et la réalisation par le Cabinet Merlin d'une étude préliminaire pour estimer financièrement les travaux nécessaires afin de protéger les berges de Fontaudin contre l'érosion.

A ce sujet, nous avons demandé à Bordeaux Métropole, à l'Agence de l'eau et au Département, un financement concernant les berges du ruisseau de Fontaudin. Et le Président Alain JUPPÉ a accepté un financement exceptionnel de 250 000 euros. Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle, l'Agence de l'eau et le Département aidant aussi. Donc du coup, ça va faciliter les travaux et surtout soulager la participation du Syndicat du Guâ.

Il y a aussi, bien entendu, l'étude pour l'élaboration du premier Plan pluriannuel de gestion, qui a été confiée au bureau C.J. ; le Plan pluriannuel de gestion visant à améliorer bien entendu tout ce qui est les milieux aquatiques et ainsi que les ruisseaux.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autres ? Sur le Compte administratif, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à plus de 296 000 euros et les recettes de fonctionnement 538 000 euros. Les dépenses d'investissement 265 000 euros et les recettes d'investissement 73 000 euros et des poussières.

Pour les finances, on a bien sûr les travaux les plus importants, ça a été les bassins de Saint-Eulalie, Tresses et Yvrac, l'étude pour le plan pluriannuel de gestion, ainsi que l'entretien des berges du ruisseau.

Le syndicat se désendette d'une manière intéressante puisqu'en 2021, il n'y aura plus du tout de dette. Donc, nous allégeons la dette, comme le montre le croquis. Il y a une maîtrise foncière aussi, puisque concernant le linéaire, pour pouvoir entretenir les berges et faire les travaux, le syndicat s'est engagé à soit des servitudes de passage avec les riverains, soit acheter le linéaire correspondant au fond de parcelle des riverains. Donc, ça se passe plutôt bien.

Le bilan du technicien des rivières, que je remercie parce qu'il fait un travail de proximité et professionnel important. La seule chose que je vais préciser avec force, c'est que les ruisseaux, que ce soit Moulinat, Desclaux, Fontaudin, ou le Desclaux par ailleurs, ne sont pas des décharges publiques. Et que régulièrement, nous y trouvons des hydrocarbures. Nous y trouvons des déchets. Et c'est vraiment insupportable. Ça a un coût, bien sûr, parce que c'est le syndicat qui a la charge d'enlever et de nettoyer les ruisseaux dans ce cadre-là, mais c'est vraiment agaçant de voir qu'encore aujourd'hui, la pollution des ruisseaux existe de la faute de l'homme.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce rapport d'activité ? »

Vincent BRUN :

« Une remarque déjà, c'est de l'avoir sous les yeux. Je trouve que c'est une bonne chose. Ça faisait un petit moment qu'on le demandait, donc on est content de l'avoir. Je suis d'accord avec vous sur les pollutions. D'ailleurs, le rapport de l'A-Urba l'indiquait, comment améliorer les explications aux administrés et aux habitants qui se trouvent autour de ce ruisseau ? »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, les habitants autour des ruisseaux entretiennent les ruisseaux. Ce n'est pas forcément les habitants, mais quand on trouve du Placoplâtre ou des graviers, etc., c'est plutôt certains artisans, malheureusement. »

Vincent BRUN :

« En tout cas, ce sont tous les administrés. Et ils ne sont peut-être pas non plus, si vous voulez aller jusque-là, ils ne sont pas forcément ni Artiguais ni habitants à côté. En tout cas, il y a sûrement un travail d'explication autour des habitants et des personnes qui sont autour de ces ruisseaux ».

Madame le Maire :

« Ce sont les habitants tout court ».

Vincent BRUN :

« La question que je voulais vous poser surtout, c'était deux choses. Je voulais me concentrer surtout sur l'orée du bois. On voit que les travaux de destruction sont quasiment terminés. »

Madame le Maire :

« Oui ».

Vincent BRUN :

« Alors, deux points. C'est que vous indiquez dans ce rapport d'activités que le syndicat participera aux réunions concernant les nouveaux aménagements. Je pense qu'il aurait été une bonne chose que les Artiguais en général puissent réfléchir à l'évolution de cette zone-là. Mais comme ça n'a pas été fait, la question que je vous pose, c'est *quid* de la suite ? Que va-t-il se passer à l'orée du bois ? »

Madame le Maire :

« Vous êtes affirmatif. Quand vous ne connaissez pas les choses, c'est toujours un peu délicat d'être affirmatif. »

Vincent BRUN :

« Je le suis. »

Madame le Maire :

« Concernant l'orée du bois, nous avons tenu, je crois, quatre réunions de concertation avec l'architecte, le paysagiste, pour montrer aux riverains concernés l'aménagement de cette zone

inondable qui deviendra un aménagement en espaces verts. Le projet a évolué en fonction de leurs remarques, des débats. Il y a eu des tables rondes avec les architectes et paysagistes pour que chacun puisse se rendre compte, donner son avis et voir le projet.

Effectivement, les maisons sont en déconstruction. Il y a une maison qui a été rachetée. C'est une maison d'une dame âgée et malade, elle reste en place bien entendu. Et à côté, il y a une autre maison dont le propriétaire pour l'instant est réfractaire à la vente.

Quant au devenir de cette zone, une fois que les maisons seront déconstruites, tout va être aplani et nettoyé. De toute façon, c'est un chantier propre, vous avez pu le remarquer. Il y aura de la terre apportée et des travaux très importants d'assainissement. Donc, l'aménagement de cette zone verte aura lieu après les travaux d'assainissement, qui devraient avoir lieu courant 2018. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Il y a quelque chose qui nous interpelle dans la méthode que vous avez employée, puisque vous parliez de réunions avec les riverains pour l'aménagement de l'endroit dans le futur. Il n'y a pas que les riverains quand même. Pourquoi ce n'est pas ouvert à tous les Artiguais ? Ils sont concernés autant que les riverains, surtout qu'une partie des riverains n'auront plus leurs maisons et n'habiteront même plus la commune si ça se trouve. »

Madame le Maire :

« Oui, je confirme ».

Jean-Christophe COLOMBO :

« Donc vous leur demandez de travailler sur le devenir... ça concerne tous les Artiguais. »

Madame le Maire :

« Monsieur, vous habitez à côté d'une zone qui a subi d'abord un premier traumatisme en 2013, qui en subit un autre avec la déconstruction de ces maisons. Ils vont se retrouver en première ligne et non plus en seconde ligne et protégés. Il est quand même normal que l'on parle en priorité avec les riverains. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« En priorité ne veut pas dire sans les autres non plus. »

Madame le Maire :

« Nous présenterons le projet aux Artiguais dans les réunions de quartier que nous ferons... »

Jean-Christophe COLOMBO :

Oui, mais vous présenterez le projet.

Madame le Maire :

« Oui. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ils ne travailleront pas... Alors que vous avez travaillé avec les riverains de proximité... »

Madame le Maire :

« Enfin, vous nous cherchez un peu les poils sur les œufs. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non. On ne comprend pas. On cherche à comprendre pourquoi ce n'est pas réservé... »

Madame le Maire :

« Parce que les premiers concernés, ce sont ceux qui ont subi... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est les gens qui n'habiteront plus là, oui. »

Madame le Maire :

« C'est comme dès qu'il y a un permis de construire qui est délivré ou une information des travaux de voirie délivrée, je n'invite pas les 8 500 habitants. Je n'invite que les riverains concernés Avenue des Provinces, il y a tout Feydeau qui a été concerné, toute la rue a été conviée pour montrer les travaux. »

Vincent BRUN

« On ne peut pas comparer les choses. »

Madame le Maire :

« Mais c'est la même chose. »

Vincent BRUN

« Non ! »

Madame le Maire :

« Si ! C'est la même chose. »

Vincent BRUN

« Non parce que L'orée du bois, ça a été un traumatisme, je pense, pour tous les Artiguais. »

Madame le Maire :

« C'est la même chose. »

Vincent BRUN

« Ça impacte évidemment les maisons qui sont devant, mais ça a été un traumatisme pour tous les Artiguais. »

Madame le Maire :

« Bien, je l'entends. Est-ce que vous avez d'autres questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non ». »

Madame le Maire :

« Vous avez dû recevoir ce document dans les boîtes aux lettres. Ce sont les calendriers de collecte des déchets à partir du lundi 5 mars. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ça n'a pas été diffusé dans les boîtes aux lettres encore Madame. »

Vincent BRUN :

« Je crois qu'il y a eu des erreurs d'aiguillage. Je n'ai pas eu la bonne commune. Si ça pouvait être précisé. »

Madame le Maire :

« Je vais vous dire. C'est le délégataire Véolia qui est en charge de la distribution. Je lui ai dit qu'effectivement, Cenon a été distribué sur Artigues. Ils doivent rectifier le tir. Et je crois qu'ils ont un petit problème avec la société de distribution de ce calendrier de collecte des déchets.

Donc à partir du 5 mars, en accord avec bien entendu les syndicats, il y aura trois zones, les zones 1, 2, 3. Donc les ordures ménagères seront ramassées le mardi et le vendredi sur les zone 1, 2 et 3 et pour les déchets verts ce sera le mardi pour les zone 1 et 2 et le jeudi pour la zone 3.

Concernant les zones industrielles, ce sera le lundi après-midi. Donc, en fonction des zones, c'est le matin ou l'après-midi. Une chose est sûre avec ce choix-là qui a été le choix du SIVOM, c'est qu'on ne verra plus ces conteneurs des industriels ou des privés trainer tous les week-ends sur les trottoirs. Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Non, simple remarque. Vous parlez des week-ends, c'est vrai. Par contre, moi, les deux remarques que je me suis faites en regardant ce document, c'est le premier. Je suis d'accord avec vous sur le week-end. Par contre, c'est vrai que ça impacte visuellement tous les après-midis puisque désormais, on a des poubelles qui vont rester sur le trottoir toute la journée. »

Madame le Maire :

« Mais c'est le cas maintenant. »

Vincent BRUN :

« Pas forcément. »

Madame le Maire :

« Écoutez, vous ne vous promenez pas dans Artigues parce que moi, la première, je pars le matin, je rentre le soir. Je sors ma poubelle le matin, je la rentre le soir. »

Vincent BRUN :

« Bien, eh bien moi, ils passent plus tôt que chez vous ».

Madame le Maire :

« Et ça, on est nombreux dans ce cas-là. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Très bien, pas de problème. Par contre, ce qui m'a le plus surpris, c'est que la loi sur les déchets qui a été créée, il y a 5 ou 6 ans, si je ne dis pas de bêtises, oblige à la collecte des biodéchets avant 2025. Et la question que je me posais, c'est est-ce que ce n'était pas le bon moment, sachant que vous changiez les calendriers de collecte, de changer aussi la méthode sur la collecte des biodéchets ? »

Madame le Maire :

« D'abord, ce n'est pas moi. Je tiens à vous le dire. C'est le SIVOM qui gère la collecte. D'accord ? Concernant les biodéchets, encore faut-il en savoir ce que vous appelez les biodéchets ? »

Vincent BRUN :

« Les biodéchets, ce sont les déchets résiduels de votre alimentation, par exemple. La loi oblige pour les entreprises depuis le 1^{er} janvier 2016... »

Madame le Maire :

« Les entreprises... »

Vincent BRUN :

« Oui, les entreprises et toutes les collectivités, par exemple, les cantines. Toutes celles qui font plus de 10 tonnes de biodéchets par an et 60 litres d'huile par an. Donc la question, c'est est-ce que cette évolution de la loi qui va sur les grosses entreprises et les grosses unités telles les cantines, ce n'était pas le bon moment, alors qu'il y avait un changement, pour insuffler un changement sur les biodéchets comme le font, par exemple, le Médoc ou d'autres syndicats. »

Madame le Maire :

« Ce travail sur les biodéchets est en cours dans le cadre de « Zéro déchet » sur Bordeaux Métropole. Donc le SIVOM bien entendu, est une émanation de la Métropole, est un bras de la Métropole. C'est en cours dans le cadre de la politique de « Zéro déchet » mise en place par mon collègue Dominique ALCALA. Donc ça va se faire. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Une petite question sur le SIVOM aussi, parce que là, on a le calendrier sur la discussion et la réflexion qu'a eue le SIVOM, mais on n'a toujours pas de rapport sur le SIVOM. On ne sait pas ce qui s'y passe, les discussions qu'il y a. »

Madame le Maire :

« Moi, je ne peux pas inventer les choses. Le rapport 2016 sera voté en Conseil Communautaire en juin 2017. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Celui d'avant. »

Madame le Maire :

« De 2017 en 2018, pardon ».

Bien, nous allons avoir d'autres communications. La communication d'abord de Claude DAUVILLIER concernant le nouveau classement du stade de la Plaine des Sports. »

Claude DAUVILLIER :

« Tout à fait. Donc une bonne nouvelle. Nous avons jusqu'à maintenant un classement 5 de notre synthétique. Donc, ça voulait dire un jeu régional. La Commission des terrains et installations sportives qui a siégé et qui est venue vérifier le 28 novembre 2017, et suite aux tests *in situ* qui ont été faits le 9 décembre, démontrant toutes les qualités des installations, que ce soit en termes de performance sportive et de sécurité, la Fédération Française de Football a décidé de relever le classement de notre terrain 4, le synthétique.

Donc, ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire qu'on peut recevoir des équipes nationales. On peut jouer en nocturne, et cela jusqu'au 17 janvier 2028. Donc, on a respecté

le cahier des charges lors des installations de ces nouvelles structures. Et c'est un grand bonheur d'avoir ce classement 4. Ce qui veut dire qu'on peut jouer un championnat de CFA 2, on peut recevoir des équipes nationales et voilà. Le travail qui a été fait est largement récompensé. Ça, c'était une bonne nouvelle ».

Madame le Maire :

« Autre communication, Thomas ? Un petit point sur la culture et ta délégation. »

Thomas TEYSSIER :

« Oui. Merci Madame le Maire. Suite à la reprise en Régie Municipale des Écoles d'Art et suite au Conseil d'exploitation des Cours Feydeau et au vu du grand nombre de délibérations, ce soir, qui concernent ma délégation, je trouve tout à fait opportun de faire un point sur la politique culturelle de la commune.

Donc, depuis le début, cette politique culturelle a un objectif clair, qui est de développer la culture pour tous. Une culture plurielle qui s'adresse à tous les Artiguais, des plus jeunes jusqu'aux séniors, et de novices aux plus expérimentés. Et cet objectif est décliné dans l'ensemble des structures.

Et je vais commencer par la médiathèque. Comme vous le savez, nous avons souhaité dès 2015 ouvrir encore plus largement ce lieu à la population en modifiant les horaires d'ouverture. Et ainsi permettre aux Artiguais de s'y rendre en soirée, le samedi et aussi plus facilement pendant les périodes de vacances scolaires. Nous menons également une politique d'attractivité avec des temps forts organisés, donc autour du cinéma, de la bande dessinée, des jeux vidéo, et comme vous le savez, autour du roman policier avec la semaine du Polar qui vient de se terminer. Enfin, la médiathèque propose tout au long de l'année une programmation culturelle riche qui vise à toucher tous les publics, en favorisant les rencontres intergénérationnelles. Il y a des actions qui sont à destination de la petite enfance au sein de la médiathèque ou hors les murs, des ateliers d'initiation au numérique pour les séniors qui sont proposés par le CCAS, des expositions de photographie ou de peinture, des ateliers de commentaires, des rencontres d'auteurs. Et la médiathèque mène également des actions régulières auprès des écoles ou des structures médico-sociales de la ville.

Pour ce qui est du matériel à disposition des Artiguais, chaque année nous investissons des sommes importantes. Et cette année, c'est plus de 32 000 euros qui seront investis pour renouveler les collections : livres, CD, DVD, jeux vidéo et presse, et plus de 10 000 euros d'investissement dans la modernisation de l'espace numérique.

Toujours soucieuse de répondre aux attentes des publics, la médiathèque proposera également en 2018 un nouveau site internet qui propose des nouvelles fonctionnalités et des services aux Artiguais. De plus, un nouveau système de gestion informatisée des fonds sera mis en fonction à la rentrée 2018. Et ceci avec le soutien du Département à hauteur de 3 700 euros et de la DRAC à hauteur de 9 000 euros pour un investissement de 22 000 euros.

Au 1^{er} janvier 2018, la médiathèque comptait près de 1 500 inscrits actifs. C'est-à-dire des personnes qui ont emprunté au moins une fois dans l'année, avec près de 350 nouveaux inscrits. Et cela nous place 3 points au-dessus de la moyenne nationale.

Pour ce qui est après de la Salle du Cuvier, l'objectif est double. Tout d'abord, il faut soutenir la création artistique, avec notamment la mise en place de résidence d'artistes et, dans le même temps, proposer une programmation culturelle diversifiée et de qualité qui puisse attirer et satisfaire le plus grand nombre d'Artiguais. Cette programmation met à l'honneur des artistes venus d'horizons extrêmement divers : la danse contemporaine, le jazz, le cabaret, le théâtre de boulevard, le cirque, etc. Et cette saison, nous avons plus d'une quinzaine de représentations au programme. En complément de ces représentations, trois apéros concerts

gratuits sont organisés chaque année. Et depuis la rentrée 2017, la Salle du Cuvier est mise à disposition des écoles pour qu'elles puissent organiser trois événements au cours de l'année et des sorties de résidence ont lieu tous les mois. Là aussi, l'entrée est libre et permet de découvrir pour les Artiguais des artistes ou connus ou en devenir.

Le concept des résidences d'artistes est simple. En contrepartie de la mise à disposition de la Salle du Cuvier, les artistes s'engagent à organiser, sous différentes formes, une activité en direction du public de la commune. Ça peut prendre la forme de mini-concerts à destination des écoliers artiguais, comme c'est le cas avec la Compagnie Hélios qui effectuera trois représentations devant presque 650 élèves artiguais entre décembre et mai. Ça peut être aussi un extrait de spectacle, comme la sortie de résidence qu'a effectuée la Compagnie de Faizal ZEGHOUDI il y a peu de temps. Ou encore un atelier de hip-hop qui a été organisé par le danseur Babakar CISSE avec l'espace jeune de la ville.

Depuis le 15 juin dernier et jusqu'à la fin de la saison, ce seront 16 compagnies qui auront été accueillies en résidence au Cuvier et près d'une vingtaine de représentations qui auront eu lieu. L'accès à la culture pour tous, passant notamment par la sensibilisation des plus jeunes, la moitié de ces représentations ont été fléchées vers le jeune public.

Fruit d'un travail très important en termes de programmation, de politique tarifaire et de renouvellement des pratiques, la fréquentation est en hausse constante depuis 2014.

Enfin, pour ce qui est des Cours Feydeau, au 1^{er} janvier, ils comptaient 269 adhérents, dont près de 70 % d'Artiguais. Les trois quarts des adhérents étant des enfants et des adolescents. L'offre d'enseignement se veut, bien entendu, la plus diversifiée possible autour de trois grands thèmes : les arts plastiques, la danse - avec l'éveil, l'initiation, les danses urbaines, le jazz, le classique, les pointes et la danse contemporaine - et la musique : avec des cours individuels et collectifs. Et dans les cours individuels : piano, flute, harpe, batterie, violon, violoncelle, clarinette, guitare et trompette.

Au-delà de favoriser les échanges interdisciplinaires avec l'organisation de rencontres et de projets communs entre les sections danse et musique et danse et arts plastiques, la municipalité a souhaité réintégrer les Cours Feydeau au cœur de ses structures communales et ainsi, recréer des passerelles. Les Cours Feydeau mettent, par exemple, à disposition de l'espace jeune des salles de répétition et des studios de danse durant les vacances scolaires dans le cadre de stages.

Pour le CCAS, et nous allons voter dans ce sens tout à l'heure, c'est un projet d'atelier découverte de danse qui sera mis en place entre le 15 mai et le 19 juin, à profit des séniors. De plus, lors de la reprise des Cours Feydeau, nous avons également souhaité remplacer les tarifs uniques par des grilles tarifaires. Et là encore, c'est pour permettre au plus grand nombre et notamment aux Artiguais les plus en difficulté, d'accéder à ce service. Aujourd'hui, 30 % des familles artiguisiennes bénéficient d'un tarif préférentiel qui va jusqu'à 80 % de moins par rapport au tarif des hors commune. Des réductions sont également accordées pour les étudiants, pour les demandeurs d'emploi et pour les séniors de plus de 65 ans. Les Cours Feydeau intègrent de nouveaux publics, bougent, décroissent, s'ouvrent sur la ville et au-delà avec des partenariats très intéressants, notamment avec le Conservatoire de Bordeaux, un partenariat que nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal.

En conclusion de ce bilan qui est bien entendu non exhaustif, et au vu des actions engagées par la commune - j'aurais pu évoquer les actions culturelles au sein des structures de loisirs, du RAM, celles proposées par la Mairie aux écoles maternelles, aux écoles primaires, la mise en place du carnaval, etc. - je crois qu'il est important de souligner la volonté de la commune de mettre en valeur ses différentes structures culturelles, de les aider à se développer, et de

rendre un service toujours plus optimum à nos concitoyens, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou leur sensibilité artistique. Merci. »

Madame le Maire :

« Bien. On peut dire que désormais à Artigues, la culture, elle est vraiment plurielle et est vraiment pour tous.

J'ai deux pouvoirs. Un à Fabienne HOSTENS de la part de Valérie CHASSAIGNE, et à moi-même, Karine GARBÉ LAMBROT qui est sur la route. Quand elle reviendra, bien entendu, le pouvoir sera annulé à partir de l'heure à laquelle elle arrivera ».

Délibération n° 2018 / 01 – Multi accueil « Les Rêves Bleus » Procédure de Délégation de Service Public Désignation du futur délégataire

Madame le Maire :

« Nous passons à la 1^{ère} délibération. Colette BERTRAND. »

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 01. Délibération relative à la Délégation du Service Public de la structure Multi Accueil petite enfance-crèche « Les Rêves Bleus » par Claire CHAMBOISSIER ».

Claire CHAMBOISSIER :

« La Commune d'Artigues-près-Bordeaux a choisi de déléguer la gestion de la structure Multi accueil petite enfance « Les Rêves Bleus » du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022 pour le nouveau contrat. Conformément à la délibération 2017/51 du 4 octobre 2017, cette délégation de la gestion par affermage se fera dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

La commission créée à cet effet a donc procédé à la mise en œuvre de la procédure de la délégation de service public par la sélection des candidats admis à présenter une offre, l'analyse de leurs offres et la proposition d'admission en phase de négociation lors des réunions des 16 novembre, 22 novembre, 22 décembre et 9 janvier 2018.

Considérant la proposition émise à l'unanimité par la commission, les négociations se sont tenues avec l'ensemble des candidats le 18 janvier 2018.

En effet, sur la base du rapport d'analyse des offres réalisé et des avis exprimés par la commission de Délégation de Service Public, l'autorité territoriale propose de retenir devenir la société People&Baby pour assurer l'exploitation et la gestion de la crèche « Les Rêves Bleus ».

En effet, sur la base des critères énoncés dans le rapport d'analyse des offres, la société People&Baby se place en première position, soit 337 points sur 360. Ce choix se fonde sur des critères concrets et transparents qui ont permis de démontrer la capacité des candidats à fournir un accueil de qualité pour les enfants. Cette qualité d'accueil est renforcée par un lien fort entre la Municipalité et les gestionnaires, afin d'intégrer le public accueilli au sein de la structure aux manifestations notamment culturelles organisées par la ville pour le jeune public.

La société People&Baby propose de fournir une alimentation variée et équilibrée au profit des enfants, impliquant une proportion très importante d'aliments issus de l'agriculture biologique, 50 % exactement contre BébéBiz' qui était à 20 % pour le précédent contrat.

Sur l'économie générale du contrat. Le montant de la participation de base pour une année de la ville, pour toute la durée de la Délégation de Service Public sera le suivant : 69 940 euros. Ainsi sur les quatre années 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, on ne voit pas le tableau, mais je vais les lire. Donc, pour 2018, pour 9 mois d'exploitation ce sera 51 926 euros. Sur les 3 années : 2019, 2020, 2021 : 69 940 et 2022 pour les 3 mois qui resteront : 15 871 euros.

Il ne s'agit pas d'un montant indicatif puisque celui-ci est ferme sur toute la durée de la délégation, permettant à la collectivité de connaître, de manière certaine, les coûts liés à l'exploitation de ce service.

Comparativement à la situation actuelle, cela représente une économie de 41 060 euros par an. Cette économie s'explique notamment par le résultat prévisionnel de l'entreprise qui est bien moins important pour People&Baby que pour BébéBiz'. Ce résultat ne correspond pas aux frais de siège de l'entreprise, mais bien aux bénéfices réalisés par celle-ci.

Concernant le montant du résultat au-delà duquel l'entreprise s'engage à restituer 100 % de celui-ci, il s'établit de la manière suivante :

- en 2018 : 4 520 euros ;
- entre 2019 et 2021 : 6 044 euros,
- et en 2022 : 1 498 euros.

L'entreprise a préféré proposer une participation à la ville plus basse et ainsi ne proposer aucun reversement lié à la commercialisation des places aux entreprises.

Le prix pratiqué aux entreprises, pour information, du territoire reste cependant variable. En effet, ce montant est utilisé comme une variable par la société ; celle-ci n'étant pas en mesure d'indiquer un montant définitif de commercialisation à chaque entreprise. Cette proposition était la même pour les autres candidats. C'est la raison pour laquelle il n'était pas justifié d'accorder une notation spécifique pour un montant qui reste indicatif.

Considérant le changement de prestataire, la société People&Baby s'engage à respecter la réglementation relative à la reprise du personnel conformément aux dispositions du Code du travail.

Elle s'engage également à maintenir les avantages sociaux acquis par les salariés lors de leur précédent contrat au sein de la société BébéBiz'. La transition est reconnue par tous comme une étape essentielle pour assurer la continuité du service et ainsi, permettre aux enfants de bénéficier d'une qualité d'accueil au moins identique, voire meilleure.

Il en ressort donc qu'il est proposé en ce Conseil Municipal de retenir l'offre de la société People&Baby. »

Madame le Maire :

« Concernant le personnel, effectivement People&Baby a confirmé bien sûr qu'elle garderait le personnel en place. Et moi, je souhaite m'impliquer dans justement le lissage de manière à ce que le personnel ait la bonne information au bon moment et que tout se passe bien entre la passation entre BébéBiz', bien entendu et People&Baby. Est-ce que vous avez des questions Messieurs ? ».

Jean-Christophe COLOMBO

« Oui Madame. En fait, le choix que vous faites est un choix avant tout financier plutôt que le bien-être des enfants. »

Madame le Maire :

« Comment vous pouvez dire une chose pareille ? C'est grave ce que vous dites. Franchement, c'est très grave. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« J'ai à peine fini ma phrase que vous commencez déjà à me couper. »

Madame le Maire :

« Non, mais votre propos est choquant. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« On vous a écouté du début jusqu'à la fin, Madame. Je n'ai pas dit que vous ne faisiez pas du tout attention au bien-être des enfants. J'ai dit que vous privilégiez le côté financier. Ce n'est pas un vilain mot. D'accord ? Donc laissez-moi finir s'il vous plait. D'accord ? Soyez gentille pour une fois. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Dans la notation, juste je le précise, la valeur technique compte plus que la valeur financière. Voilà. C'est tout. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ne vous inquiétez pas. Je vais y venir. »

Madame le Maire :

« Donc la valeur technique, c'est le soin apporté aux enfants. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je peux parler ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« Allez-y ! »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je vous remercie. Votre candidat, ne serait-ce que sur le plan déjà, je vais prendre point par point, sur les investissements matériels, votre candidat ne propose aucun investissement, à part l'achat d'un logiciel, de matériel informatique, mais qui lui est propre, juste pour son fonctionnement. Pas pour le bien-être des enfants. Il y avait un candidat qui proposait jusqu'à 15 000 euros. »

Madame le Maire :

« Il y a les biens de retour que nous conservons, Monsieur. Donc, il n'y a pas d'investissement à faire. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Excusez-moi. Donc, il y a un candidat qui proposait 15 000 euros d'investissement pour, je vais vous le dire, « Aménagement du grillage du jardin pour occulter la vue et protéger le franchissement ». Ça peut vous plaire pour la sécurité. « L'installation d'un cabanon à poussettes, film miroir sur les vitres, remplacement du sèche-linge et du frigidaire ». Ça montait à 15 000 euros. Et ça, c'est du concret. Et ça, c'est pour le fonctionnement et c'est pour le bien-être des enfants. »

Madame le Maire :

« Ce qui s'appelle la prime au sortant, puisque c'est BébéBiz'' qui la proposait. Voilà. Ce qui n'empêche peut-être pas que nous demandions à People&Baby de le faire. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et au moins, ils le proposent. Que propose People&Baby qui a visité les locaux ? »

Madame le Maire :

« Il n'est pas dans la place. Quand on n'est pas dans la structure... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, mais ils ont visité les locaux. Ils savent le matériel qu'il y a et qui va rester. Non, je peux finir... »

Madame le Maire :

« Allez-y ! Continuez. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, mais vous avez le droit de faire un choix. C'est votre choix. J'ai le droit de faire des critiques. »

Madame le Maire :

« Les deux candidats qui ne sont pas en place ne proposaient pas ce choix-là. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Pardon ? »

Madame le Maire :

« Léo Lagrange qui était aussi candidat ne proposait pas ce choix non plus. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Tout à fait. C'est pour ça que je ne vous dis pas que tous les candidats que vous avez écartés, étaient bons. »

Madame le Maire :

« Ce qui prouve bien que celui qui était en place a proposé ça... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je fais des comparaisons Madame. Mais si vous me laissez finir, on va comprendre un petit peu. »

Madame le Maire :

« Allez-y ! »

Jean-Christophe COLOMBO :

« D'accord ? Toutes les dépenses sont donc à réaliser par la commune. Celles qui sont à faire, parce que changer le sèche-linge, et ainsi de suite, il va falloir les changer. Donc, si c'est People&Baby qui les fait au début, à la fin des 4 ans, la commune sera obligée de racheter. »

Madame le Maire :

« Non. Ce sera le nouveau délégataire qui le fera. C'est comme ça que ça marche Monsieur. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, c'est comme ça que c'est marqué aussi dedans. »

Madame le Maire :

« Bien sûr. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je ne suis pas... enfin, des DSP, j'en fais aussi Madame. D'accord ? »

Madame le Maire :

« On ne dirait pas, parce que les biens de retour, dans toutes les délégations de service public, les biens de retour sont là. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ils sont revalorisés. »

Madame le Maire :

« BébéBiz" ne va pas partir avec les jeux, les jouets et le matériel. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est bien ce que je dis. Et ils sont revalorisés par qui ? Les achats que le délégataire va faire seront valorisés à la fin de la DSP par la commune qui lui rachètera le matériel. »

Madame le Maire :

« Non ».

Jean-Christophe COLOMBO :

« Si. C'est comme ça que ça fonctionne. C'est marqué d'ailleurs noir sur blanc.

Il y a un problème sur les horaires. Ils proposent tous des horaires de 7 heures 30 à 18 heures 30, avec trois semaines de fermeture en été et une semaine en hiver. Sauf People&Baby qui rajoute 2 jours dans l'année. Donc ça sera des jours, on ne sait pas où, mais il va falloir que les parents... »

Madame le Maire :

« Ce sont des jours de formation hors ouverture de la crèche. Donc les parents ne seront pas impactés. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Est-ce que Madame, je peux finir mes phrases ? »

Madame le Maire :

« Non, mais je vous le dis parce que... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Si. Les parents sont forcément impactés. Ça sera... »

Madame le Maire :

« Parce que ce sera pendant des congés. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Pendant des congés de qui ? Parce que vous croyez que les parents, ils ont tous des vacances scolaires ? »

Madame le Maire :

« Ce sera lors de la fermeture de la crèche, pendant les congés. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Pendant les congés d'où ? »

Madame le Maire :

« BébéBiz" le faisait déjà. Ça n'a pas posé de problème au personnel. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Il n'y avait pas de fermeture. »

Madame le Maire :

« C'est le seul moyen pour que les agents d'une crèche partent en formation. Et c'est important qu'ils partent en formation. C'est les moments des vacances parce qu'à ce moment-là, la crèche est fermée et ça n'impacte pas les parents. »

Vincent BRUN :

« Personne ne dit le contraire. C'est juste que quand on regarde le rapport, il y a certains qui ferment un certain nombre de jours et d'autres plus. Vous ne pouvez pas mettre les mêmes chiffres et les mêmes résultats, avec la même note. Ça impacte forcément les parents si c'est fermé deux jours de plus, ou si c'est fermé deux jours de moins. Vous mettez les mêmes notes. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Forcément, la note est identique. »

Vincent BRUN :

« La note est identique qu'on fasse des investissements ou pas, qu'on ouvre ou qu'on ferme. Donc évidemment, ça pose des problèmes. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Après sur la continuité de service, est-ce que vous pouvez développer un peu plus sur les solutions... »

Madame le Maire :

« Heureusement que vous êtes membres de la commission de Délégation de Service Public. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Vous avez reçu un dossier complet, il y a 15 jours. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, j'ai reçu un dossier complet et justement, je demande des précisions. Mais si vous ne me laissez pas finir mes phrases, à chaque fois vous me coupez, alors qu'on vous a écouté du début jusqu'à la fin. Donc soyez polies s'il vous plait. Pouvez-vous développer un petit peu plus sur les solutions que People&Baby apporte sur son plan d'action contre l'absentéisme du personnel et les leviers qu'il compte actionner, comme il dit, pour pouvoir faire la continuité de service public ? »

Madame le Maire :

« Eh bien, le remplacement systématique d'un personnel absent. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Par qui ? »

Madame le Maire :

« Par People&Baby, bien sûr, pas par nous. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais ils vont les chercher où ? »

Madame le Maire :

« People&Baby est implanté sur Bordeaux et sur toute la France, je pense qu'ils ont des réserves de personnel et du personnel volant. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais ça, vous ne vous inquiétez pas de le savoir à l'avance. »

Madame le Maire :

« C'est tout. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je le droit de poser la question, c'est quand même une question importante. »

Madame le Maire :

« L'essentiel, c'est qu'ils s'engagent à remplacer le personnel absent. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et s'ils ne s'engagent pas, ils ont des pénalités. Mais le problème, c'est que les parents sont pénalisés. Bien sûr. »

Madame le Maire :

« Et de garantir le service public, parce qu'on parle de garantir... Vous êtes en train de pinailler, c'est impressionnant. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je ne pinaille pas, je demande des précisions. C'est quand même important parce que bien sûr, il y a des pénalités de prévues s'ils ne respectent pas le contrat, sauf que le jour où ça arrive, c'est les parents... »

Madame le Maire :

« Ne vous inquiétez pas, il y a une Directrice à la petite enfance qui est très pointilleuse là-dessus. Et je suis persuadée qu'elle saura les manager comme il faut. Je lui fais confiance. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Alors après, il y a une question qui me... enfin sur l'analyse financière, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi le montant de la participation de la commune est supérieur, après négociation, plutôt qu'avant ? Alors qu'elle est censée avoir diminué après négociation ? C'est rare que je voie une DSP où la participation forfaitaire augmente après négociation. »

Claire CHAMBOISSIER :

« En fait, dans le dossier que vous avez reçu, l'analyse de la valeur technique après négociation, on voit bien en fait point particulier, la société préconise d'augmenter le temps d'intervention de l'infirmière de 0,2 ETP. Ce qui fait augmenter les charges du coup. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« En le prenant sur le 0,2 de la psychomot. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Mais du coup c'était en amont de... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais ça revient au même. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Non, ça ne revient pas au même. C'est ce qui a fait que ça augmente. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Excusez-moi, vous prenez 0,2, et c'est marqué noir sur blanc que le 0,2 de la psychomot. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Ils ne l'avaient prévu dans le montant au départ. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, et justement, le 0,2 est remplacé par l'infirmière. Donc, c'est quelque chose qu'il y avait déjà et qui est remplacé, qui est enlevé de la psychomot et qui est rajouté l'infirmière, »

Claire CHAMBOISSIER :

« Oui, sauf que dans l'offre qu'ils ont faite, ils n'avaient pas intégré les 0,2 de la psychomot, en fait. »

Madame le Maire :

« De la psychomotricienne, voilà. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Et donc, lors de la négociation, on leur a demandé et lors de l'après négociation, ils nous ont proposé ça. C'est pour ça qu'il y a eu une augmentation du montant après négociation, tout simplement. Voilà. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Après, j'ai une autre question parce qu'en fait, vous avez supprimé l'engagement de reversement de participation sur les berceaux réservés aux entreprises. Il y a trois berceaux qui sont réservés. Ils avaient normalement une obligation de les commercialiser et de faire un versement à la commune sur chaque berceau. Et en fait, ils n'y sont plus puisqu'ils se sont engagés plutôt à diminuer la participation de la commune, ce qu'on ne voit pas vraiment. Chiffrez-le parce qu'elle est plus élevée. Donc, on supprime le reversement des berceaux à la commune et en même temps, la participation elle augmente. Donc expliquez-moi... ! »

Madame le Maire :

« Nous économisons 160 000 euros sur 4 ans et vous expliquez qu'il y a une augmentation de la participation de la commune... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est par rapport à aujourd'hui que vous dites ça. »

Madame le Maire :

« Ça, c'est une première chose. »

Jean-Christophe COLOMBO :

Je ne vous parle pas d'aujourd'hui.

Madame le Maire :

« Les risques, quand on prend une Délégation de Service Public, il y a un risque. Donc People&Baby prend le risque de commercialiser, quel que soit le tarif, de commercialiser les trois berceaux pour les entreprises. Ils ne les commercialisent pas. C'est une perte pour eux, ils les commercialisent peut-être à un tarif moindre, c'est une perte pour eux, et ils prennent le risque. Ça n'impacte pas la participation, comme avec autrefois BébéBiz', ça impactait la participation de la commune.

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ce qui était prévu dans le nouveau contrat de DSP, s'il n'y avait pas de ventes aux entreprises, ça n'impactait pas la participation de la commune. Puisqu'elle est forfaitaire, elle n'était pas impactée. Il y avait juste un revenu moindre puisqu'il n'y avait pas... On parle de la participation, pas du revenu... non. »

Madame le Maire :

« Des revenus moindres alors. Donc, c'est impacté. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est deux choses différentes. Sauf que là, l'entreprise s'est engagée à diminuer la participation de la commune, sauf qu'on ne le voit pas puisque ça augmente d'un point. Mais par contre, qu'est-ce qui va garantir qu'ils vont faire tout leur possible pour commercialiser les trois berceaux ? »

Madame le Maire :

« A partir du 1^{er} avril ce sera leur problème. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est leur problème, donc s'ils sont vides, nous... ça sera leur problème. Il n'y a aucune obligation ? »

Madame le Maire :

« Mais par contre, je vous le dis, il y a une Directrice qui va suivre attentivement, ainsi qu'un Directeur administratif et financier, qui vont suivre ce contrat. Donc, ils ont quand même des comptes à rendre à la collectivité. N'empêche que s'ils ne commercialisent pas, pour eux, c'est un manque à gagner. Donc c'est leur intérêt... »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Et pour les Artiguais aussi parce qu'il y aura trois berceaux qui pourraient être... »

Madame le Maire :

« Oui. Mais ne vous inquiétez pas, je pense que, connaissant People&Baby, ça sera certainement rapidement. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous les connaissez bien ? »

Madame le Maire :

« Oui. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ah bon ? »

Madame le Maire :

« C'est un gros réseau. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ah oui ! bien Léo Lagrange aussi et l'autre aussi. »

Madame le Maire :

« Oui, mais c'est People&Baby qui a été le plus intéressant pour les finances communales et puis pour le projet, donc voilà. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Donc, c'est bien un choix financier avant tout. Si, vous le dites. »

Madame le Maire :

« Non, c'est l'ensemble. Mais on regarde aussi les critères financiers. Vous avez une autre question Monsieur ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, bien sûr. Par contre, ce qui est remarquable, c'est qu'ils s'engagent à fournir 50 % de repas bio, ce que nous-mêmes dans la commune, vous n'êtes pas capables de fournir puisque vous ne dépassez pas les 20 %. Donc, c'est un choix... c'est bien. Eux ils y arrivent, ils ont les moyens d'y arriver. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Alors, je vous rappelle que le restaurant scolaire est labellisé Territoire Bioengagé, donc c'est au-dessus de 20 % Monsieur COLOMBO. »

Jean-Christophe COLOMBO :

Non, c'est 20 %. C'est ce qui est marqué partout, c'est 20 %, donc revoyez vos copies, c'est marqué 20 %. Par contre ils s'engagent...

Madame le Maire :

« On a le label. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Pardon ? »

Madame le Maire :

« On a le label. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais le label, il ne garantit pas le niveau de fourniture. »

Madame le Maire :

« Si. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« 20 %, il garantit 20 %. »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'était le seul qui proposait à 50 % sur les trois autres. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais c'est bien. C'est bien. Ils proposent à 50 % alors que nous, on n'est pas capables de le faire. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Ce n'est pas le même prestataire. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Non mais... »

Madame le Maire :

« Il n'y a peut-être pas 50 % de bio à la cantine, mais on est entre 25 et 30 et ce que je peux vous dire, c'est que c'est du circuit court, donc c'est quand même des producteurs locaux qui fournissent les produits frais à la cantine. »

Vincent BRUN :

« Une remarque. Moi, je voulais revenir sur le montant. Ce qui est très étonnant, à la lecture de ce document, c'est que Léo Lagrange est à peu près à 97 000 euros. BébéBiz' à 107 000 et People&Baby à 69 000. Ce qui fait un écart quand même très, très important. »

Madame le Maire :

« Oui, mais ça, c'est tant mieux pour la collectivité. »

Vincent BRUN :

« Ce qui est très étonnant, c'est que souvent dans une DSP, quand vous avez deux entreprises qui sont quasiment au même niveau, il y a 10 000 euros d'écart et que vous en avez un qui est plus 30 % en dessous, on peut s'inquiéter du service rendu. »

Madame le Maire :

« Écoutez, nous avons quand même pris des renseignements sur... »

Vincent BRUN :

« Effectivement moi, c'est ce qui me fait un peu peur. A la lecture simplement de ce chiffre-là, très souvent quand on choisit un délégataire avec un tarif très faible, on se retrouve avec des difficultés derrière, mais... »

Madame le Maire :

« Ce n'est pas un tarif faible ... »

Vincent BRUN :

« C'est quand même... vous passez de 69 000 à 107 000, il y a quand même un écart qui très important. »

Madame le Maire :

« Eh bien oui. C'est 40 000 euros en moins pour la collectivité. »

Vincent BRUN :

« Voilà, c'est surprenant. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Non, en fait ce qui est surprenant, c'est que BébéBiz' se prenait 40 000 euros de bénéfices, voilà. »

Vincent BRUN :

« Léo Lagrange est à 97, donc vous voyez bien qu'à quelques milliers d'euros près, vous êtes... »

Claire CHAMBOISSIER :

« A 10 000 euros près, oui Monsieur. »

Vincent BRUN :

« Oui 10 000 euros, mais 10 000 euros ça se négocie. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Il y a eu négociation je vous le dis. »

Vincent BRUN :

« Mais en tout cas, je suis effectivement très surpris. »

Madame le Maire :

« Il y a eu des négociations, il y a eu une deuxième offre définitive qui a été donnée. »

Vincent BRUN :

« Tout à fait. »

Madame le Maire :

« Et la deuxième offre a donné ces chiffres-là, voilà. »

Vincent BRUN :

« Bien. »

Madame le Maire :

« Et tant mieux quand même. Tant mieux, parce que pour la collectivité et le service rendu au public, il est assuré et la collectivité du coup va sur 4 ans économiser 60 000 euros. Enfin c'est... »

Vincent BRUN :

« Mais enfin, sur l'analyse de la valeur technique, il y a quand même des choses à revoir, mais enfin, ce sera votre choix, Madame. »

Madame le Maire :

« Bien. Nous allons passer au vote de cette délibération. Donc qui est d'avis d'approuver le choix de People&Baby ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'analyse des offres avant et après négociation ainsi que la note récapitulative relative au choix du candidat et à l'économie générale du contrat et au projet de convention, transmis le 12 février 2018 à l'ensemble des élus du Conseil Municipal ;

La commune d'Artigues-près-Bordeaux a choisi de déléguer la gestion de la structure multi-accueil petite enfance « Les Rêves Bleus » du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022. Conformément à la délibération n° 2017/51 du 4 octobre 2017, cette délégation de la gestion par affermage se fera dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La commission créée à cet effet a donc procédé à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, par la sélection des candidats admis à présenter une offre, l'analyse de leurs offres et la proposition d'admission en phase de négociations, lors des réunions des 16 novembre 2017, 22 novembre 2017, 22 décembre 2017 et 9 janvier 2018.

Considérant la proposition émise à l'unanimité par la commission, les négociations se sont tenues avec l'ensemble des candidats le 18 janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire saisit l'assemblée délibérante afin que celle-ci se prononce sur le choix du soumissionnaire.

A cet effet, les élus du Conseil Municipal se sont vu remettre, quinze jours avant la réunion de la présente assemblée, un rapport présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, une note sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix du candidat ainsi que le projet de convention de délégation.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le candidat suivant pour être désigné gestionnaire du multi-accueil « Les Rêves Bleus » pour une durée de 4 ans :

**S.A.S. « People&Baby »
9 avenue Hoche
75008 Paris
R.C.S. : 479 182 750 (Paris)**

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le choix de la S.A.S People&Baby dont le siège social est situé 9 avenue Hoche 75008 Paris, en tant que délégataire de la gestion de la structure Multi accueil « Les Rêves Bleus »,
- d'approuver les termes du projet de contrat d'affermage ci-annexé,

AUTORISE

- Madame le Maire à signer le contrat d'affermage ci-annexé dans les conditions proposées ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier
- Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les formalités utiles à sa prise d'effet au 1^{er} avril 2018.

Adopté 20 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2018 / 02 – Fixation des taux d'imposition 2018

Colette BERTRAND :

« 2018 / 02, délibération relative aux taux d'imposition 2018, par Fabienne HOSTENS. »

Fabienne HOSTENS :

« Bien au terme de cette délibération donc pour la cinquième année consécutive, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux pour l'année 2018. En conséquence, on reconduit les taux votés en 2017 qui sont les suivants :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	18,56 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	23,77 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	59,71 %

Madame le Maire :

« Bien des questions ? »

Vincent BRUN :

« Les mêmes remarques que tous les ans. Effectivement, les taux n'évoluant pas, nous allons les voter. Comme chaque année, vous indiquez que c'est la cinquième année, comme chaque année, je vous indique qu'avant, ça avait été aussi le cas. Donc voilà, ça ne fait pas 5 ans, ça fait 8 ans. Les taux devaient être bien fixés puisque vous les gardez et que nous les votons. »

Madame le Maire :

« Que vous les augmentiez je vous le signale et notamment... »

Vincent BRUN :

« Non, pas du tout, pas du tout. »

Madame le Maire :

« Notamment en 2009, vous les avez augmentés en 2009. »

Vincent BRUN :

« Que voulez-vous que je vous raconte de plus ? Ça fait 8 ans que c'est les mêmes taux. »

Madame le Maire :

« Allez ! Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Je pense à l'unanimité. Je vous remercie. »

VU le Budget primitif voté par le Conseil municipal le 20 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'état des bases d'imposition 2018 pour la Commune d'Artigues-près-Bordeaux, n'est pas encore parvenu à la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le produit fiscal attendu inscrit au budget primitif 2018 prend en compte les inscriptions prévues pour le budget 2017 ;

Pour la cinquième année consécutive, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux pour l'année 2018 et ainsi reconduire les taux votés en 2017.

Les taux applicables pour cette année seront les suivants :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	18,56 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	23,77 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	59,71 %

CONSIDÉRANT que les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 dans les conditions proposées.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 03 - Modification du tableau des effectifs n°1

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 03, relative à la modification du tableau des effectifs, Fabienne HOSTENS. »

Fabienne HOSTENS :

« Il s'agit donc de transformer un poste d'ingénieur principal territorial en poste d'ingénieur territorial, pour un personnel à temps complet de catégorie A. C'est la modification du tableau des effectifs. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui. On voudrait savoir pourquoi... ? Enfin, c'est une régression ? C'est une promotion à l'envers ? C'est quoi ? Vous pouvez nous expliquer ? »

Fabienne HOSTENS :

« Non, l'agent qui occupe ce poste est muté. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Il est remplacé par quelqu'un... ? »

Madame le Maire :

« De même niveau professionnel, mais avec un ingénieur principal. »

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie. Délibération suivante, la 04.

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs et notamment les postes budgétaires suivants

Personnel à temps complet – Catégorie A

- Transformation d'un poste d'Ingénieur Principal Territorial en poste d'Ingénieur Territorial

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- la modification au tableau des effectifs, et la création du poste désigné ci-dessus

DIT

- que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 /04 - Versement des subventions PIG

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 04, relative à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général, par Geoffrey BAUR. »

Geoffrey BAUR :

« Donc, cette délibération concerne le versement de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. C'est le dispositif piloté par Bordeaux Métropole dédié à la rénovation de l'habitat et au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Et la Commission décisionnaire a validé le dossier de deux foyers artiguais pour des travaux d'adaptation de salle de bain, qui permettront le maintien à domicile de personnes du foyer en question pour des subventions d'un montant de 627,20 euros et 2 199,57 euros. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Ces travaux, c'est pour aider notamment au bien vieillir et à l'hospitalisation à domicile. C'est aussi important d'accompagner les personnes qui sont en difficulté socialement par des aides financières. Et puis on remercie aussi la Métropole parce que ce dispositif aussi vient de la Métropole.

Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie. Thomas TEYSSIER, Colette ? »

Le Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » piloté par Bordeaux Métropole par délibération du 15 novembre 2013 a pour enjeu l'amélioration de l'habitat par l'optimisation de la performance énergétique et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Par délibération du 13 février 2014, la collectivité a validé les objectifs du Programme d'Intérêt Général pour la période 2013/2018, et a réservé la somme de 7400 euros par an au titre des subventions communales conséquentes soit 37000€ pour l'ensemble du dispositif.

2 foyers Artiguais peuvent bénéficier du dispositif pour la réalisation de travaux d'adaptation de logement, pour un montant total de 2 826,77 € TTC.

CONSIDÉRANT que le dossier a été validé par le Comité partenarial du PIG et l'Agence Nationale de l'Habitat.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser les subventions

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Réunie en date du 26 février 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

AUTORISE

- Madame le Maire à verser la subvention aux Artiguais indiqués dans l'annexe suivante.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 05 - Vote du Budget primitif 2018 - Budget annexe de l'École d'Arts de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux – Cours Feydeau -

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 05, relative au vote du budget annexe des écoles d'art. Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Donc, nous avons fait le vote du Budget Primitif lors du conseil du 20 décembre 2017. Nous avons eu le Conseil d'exploitation de la régie Cours Feydeau le 16 février 2018 et donc, vous avez juste après le Budget Primitif de Cours Feydeau.

Très rapidement, c'est un budget qui se monte à 247 918,70 euros, dont 6 200 euros en section d'investissement et 241 718,70 euros en section de fonctionnement. »

Madame le Maire :

Des questions ?

Vincent BRUN :

« Oui. Enfin pas de questions, ce qui m'interroge... »

Madame le Maire :

« Vous pouvez ne pas en avoir. »

Vincent BRUN :

« Mais vous allez voir, ce n'est pas des questions. C'est même des affirmations. »

Madame le Maire :

« Ça ne change pas. »

Vincent BRUN :

« Ce qui m'interroge, encore une fois, c'est la méthode. C'est-à-dire que ça fait donc 9 mois que désormais, comment vous l'avez appelé ? »

Madame le Maire :

« Cours Feydeau. »

Vincent BRUN :

« Cours Feydeau fonctionne. »

Madame le Maire :

« Vous êtes au Conseil d'exploitation. »

Vincent BRUN :

Oui, vous allez voir. C'est comme avec Monsieur COLOMBO, si vous me laissez finir, vous comprendrez la logique de mon propos. Et donc, première réunion, il y a une dizaine de jours. »

Thomas TEYSSIER :

« Le 16 février. »

Vincent BRUN :

« Exactement, merci d'expliquer tout ça. Donc, vous comprendrez qu'il y a quand même un léger souci parce que le Cours Feydeau travaille donc 9 mois, sans contrôle, sans Conseil d'exploitation. Il y a eu des départs, des embauches, et tout ça, sans que le Conseil d'exploitation puisse dire quoi que ce soit. Donc, c'est sur la méthode. Je m'interroge et je m'interroge d'autant plus que justement, le 16, Monsieur, j'ai demandé... puisqu'il y a toute une série, on le verra, de délibérations sur les Cours Feydeau, comment allait travailler ce Conseil d'exploitation ? Et quand est-ce qu'allaient être intégrées, donc c'est de la délibération suivante, toutes les personnes qui doivent être intégrées dans le Conseil consultatif et le Conseil des usagers.

Et j'ai demandé qu'il y ait une réunion avant le 30 juin, afin qu'on puisse travailler sur ce qui allait se passer pour la rentrée scolaire. Et la réponse qui m'a été donnée par Madame le Maire c'est : « On fera une réunion vers le 31 décembre. »

Geneviève Coirier :

« Oh ! Elle n'a pas dit ça. »

(rires)

Vincent BRUN :

« Mais ça vous fait rire. C'est très bien. En tout cas moi, je m'interroge sur la méthode, je m'interroge sur le fait qu'on crée un Conseil consultatif, un Conseil d'exploitation, un Conseil des usagers et que tout ça se fasse 9 mois après le début et que la prochaine réunion se passe après la prochaine rentrée scolaire. Donc, ce qui veut dire que le poids du Conseil d'exploitation est plus que minime, a peu d'intérêt. Les choix sont déjà entérinés, que vous dire de plus ? Ça n'a pas grand intérêt tout ça. »

Madame le Maire :

« Bien. Alors, je ne vais pas refaire un cours sur le Conseil d'exploitation. Le Conseil d'exploitation a un avis, c'est le Conseil municipal qui vote et qui décide. Maintenant 9 mois, c'est le temps de faire un bébé, c'est le temps aussi de faire le point. C'est en septembre qu'a eu vraiment lieu le Cours Feydeau avec les inscriptions, la nouvelle organisation, etc. Si Monsieur COLOMBO, ça ne vous intéresse pas ce que je vous dis, continuez à parler à votre voisin. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ce n'est pas à mon voisin que je parlais... »

Madame le Maire :

« Donc, c'est le temps, c'était le temps qu'il a fallu pour tout organiser, pour tout mettre en place, pour que les choses se passent bien et ensuite venir devant le Conseil d'exploitation et venir devant le Conseil municipal avec des éléments concrets. Le Conseil d'exploitation est là uniquement pour donner un avis. Il se réunira deux fois par an. Vous le savez très bien, et on vous l'a dit en Conseil d'exploitation que l'intégration des représentants du Conseil consultatif et des usagers aura lieu après le vote en Conseil municipal. Donc, vous reposez des questions alors qu'on vous a déjà expliqué la chose. »

Vincent BRUN :

« Ce ne sont pas des questions, j'affirme. »

Madame le Maire :

« Oui, mais bon. Allez, qui est d'avis d'approuver ce budget du Cours Feydeau 2018 ? C'est un budget équilibré. Thomas, est-ce que tu peux préciser le montant des cotisations ? »

Thomas TEYSSIER :

« Oui. Alors, comme je le disais tout à l'heure, le montant des cotisations... »

Madame le Maire :

« Pour le budget 2018. »

Thomas TEYSSIER :

« Donc nous avons 269 personnes qui sont adhérentes, ce qui représente 226 familles très exactement. Sur ces 269 adhérents, il y a 183 Artiguais, 86 non Artiguais. Il y a 29 adhérents en art plastique, 150 en danse, 110 en musique.

Sur la répartition entre la commune et hors commune, il y a 78 personnes hors commune et tout le reste est sur la commune. Sachant que par rapport aux tarifs que nous avons mis en place, donc qui sont des tarifs qui permettent aux gens de payer beaucoup moins cher qu'auparavant, il y a 9 personnes sur la tranche 1 qui paient 20 % par rapport au tarif du hors commune, c'est-à-dire 1/5^{ème} ; 6 personnes sur la tranche 2, 6 personnes sur la tranche 3, 4 personnes sur la tranche 4, 5 personnes sur la tranche 5, 13 personnes sur la tranche 6 et le reste sur la tranche 7.

Nous avons 157 personnes qui ont entre 4 et 10 ans; 46 entre 11 et 17 ans ; 57 entre 18 et 64 ans et 9 personnes de plus de 65 ans ».

Vincent BRUN :

« Donc ça fait plus d'une centaine en tranche 7 et 5-6 sur une tranche 1. Vos tranches, elles sont quand même, je dirais, mal tranchées quoi. »

Thomas TEYSSIER :

« Écoutez, ce qui est déjà bien, c'est de les avoir créées. Je vous rappelle juste ça. Déjà la première chose, c'est de les avoir créées. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il y a 30 personnes qui paient beaucoup moins cher et qui ont un tarif social, qui n'existait pas auparavant. Et je vous rappelle que vous étiez également comme administrateur d'Osc'Art, vous auriez pu le proposer à l'époque. »

Vincent BRUN :

« Bien Monsieur. »

Madame le Maire :

« Bien. Je tiens à préciser que le montant des recettes, donc des adhésions pour le budget 2018 s'élève à 71 718 euros. »

Qui est d'avis d'approuver ce budget ? Que faites-vous ? Votes contre. Bien. Colette ?

VU le vote du Budget primitif 2018 du Budget Principal par le Conseil Municipal de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux le 20 décembre 2017 ;

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière de l'École d'Arts - Cours Feydeau, émis le 16 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que les éléments constituant le budget annexe de l'École d'Arts - Cours Feydeau, sont exposés à l'Assemblée délibérante ;

CONSIDÉRANT que les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe sont présentées en équilibre ;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 16 Février 2018.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- l'adoption du Budget primitif 2018 du Budget annexe de l'École d'Arts- Cours Feydeau - de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2018 / 06 - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie « Cours Feydeau » - représentants les usagers de l'École d'Arts et Conseil Consultatif de la Ville

Colette BERTRAND :

« Délibération 06, relative à la nomination des membres du Conseil d'exploitation Cours Feydeau par Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Nous avons donc des membres du Conseil d'exploitation de la régie Cours Feydeau.

Donc, le Conseil Municipal doit désigner les membres du Conseil d'exploitation de la régie Cours Feydeau. À ce jour, les 5 membres qui représentent le Conseil Municipal sont :

- Anne-Lise JACQUET Madame le Maire,
- Fabienne HOSTENS,
- Geneviève COIRIER,
- Thomas TEYSSIER,
- et Monsieur BRUN.

Nous avons lancé un appel à candidatures à tous les usagers qui étaient âgés de plus de 18 ans pour faire acte de candidature en tant que membre du Conseil d'exploitation. Et donc, en tant que représentants des usagers, nous proposons

- Madame DESTENABES Marie-Céline en qualité de titulaire,
- Madame CHOLLET Laurence en qualité de suppléante.

Et pour les membres du Conseil d'exploitation, en qualité de représentants du Conseil consultatif de la ville, nous proposons :

- Monsieur DESMOND Philippe en qualité de titulaire,
- et Madame WOLFF Laure en qualité de suppléante. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Une affirmation pour expliquer notre vote. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, au vu du peu de liberté qui va exister pour ce Conseil consultatif et le peu d'envie que vous avez de nous écouter, nous voterons contre cette délibération. »

Madame le Maire :

« Bien. Que faites-vous la majorité municipale ? »

Des intervenants :

« Pour ».

Madame le Maire :

« Donc, la majorité municipale pour, l'opposition contre. »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et suivants relatifs aux régies municipales ainsi que les articles R. 2221-1 et suivants relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière ;

VU les statuts de la régie « Cours Feydeau, école d'arts de la ville d'Artigues-près-Bordeaux » du 31 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux statuts de la régie Cours Feydeau approuvé en date du 31 mai 2017, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à seule autonomie financière dénommée « Cours Feydeau, école d'arts de la ville d'Artigues-près-Bordeaux »,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal en date du 31 mai 2017 a désigné les 5 membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation, dénommée :

- Anne-Lise JACQUET, Le Maire et Présidente du Conseil d'Exploitation,
- Thomas TEYSSIER, adjoint délégué à la culture, aux animations, aux relations Internationales, au Numérique et à l'Innovation,
- Fabienne HOSTENS, adjointe déléguée aux Finances, aux Ressources Humaines et à l'Administration générale,
- Geneviève COIRIER, adjointe déléguée au Social, au Logement, à la Solidarité et à l'Intergénérationnel,
- Vincent BRUN, Conseiller Municipal, élu de la minorité

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures envoyé à tous les usagers de Cours Feydeau âgés de plus de 18 ans ainsi qu'aux membres du Conseil Consultatif de la Ville, pour faire acte de candidature en tant que membres du Conseil d'Exploitation du Cours Feydeau ;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Exploitation du 16 février 2018,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De désigner les membres suivants au Conseil d'Exploitation de la régie à seule autonomie financière Cours Feydeau en leur qualité de représentants des usagers
 - Madame DESTENABES Marie-Céline en qualité de titulaire
 - Madame CHOLLET Laurence en qualité de suppléante

- De désigner les membres suivants au Conseil d'Exploitation de la régie à seule autonomie financière Cours Feydeau en leur qualité de représentants du Conseil Consultatif de la Ville
 - Monsieur DESMOND Philippe en qualité de titulaire
 - Monsieur / Madame WOLFF Laure en qualité de suppléant(e)

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2018 / 07 – Création d'un atelier découverte danse seniors

Mme Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 07 relative à l'atelier en cours de danse seniors au Cours Feydeau par Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Donc nous proposons, comme je l'ai expliqué dans ma déclaration, des cours de danse avec une offre spécifique auprès des personnes de plus de 65 ans. Nous souhaitons, pour la rentrée 2018, mettre en place un cours hebdomadaire. Et donc, nous proposons un atelier découverte. Cet atelier découverte se fera avec maximum 2 groupes de 10 personnes. Il y aura 3 séances, la durée d'une séance étant de 2 heures hebdomadaires, ce qui fait un total de 6 heures pour chaque groupe.

Nous proposons donc de mettre au vote cet atelier découverte qui est destiné exclusivement aux Artiguais de plus de 65 ans et de fixer le tarif de cet atelier découverte à 10 euros pour les 3 séances. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Même si la méthode ne me plaît pas... oui, la façon de faire, mais vous n'avez pas dû écouter. Ça fait donc 9 mois qu'on... »

Mathieu CHOLLET (sans micro) :

Inaudible

Vincent BRUN :

Inaudible

Madame le Maire :

C'est les 9 mois qui vous travaillent Monsieur. Ça vous travaille les 9 mois.

Vincent BRUN :

« Oui, parce qu'en fait, vous nous parlez à chaque fois de façon de faire, mais voilà, c'est compliqué. Ça fait 9 mois qu'on attendait une réunion et cette réunion, excusez-moi... »

Madame le Maire :

« Mais vous l'avez eue. »

Vincent BRUN :

« Elle a fait pschitt quoi. »

Madame le Maire :

« Vous pouvez remercier d'ailleurs l'administration et la Directrice de Cours Feydeau, parce qu'elle a fait un travail pendant 9 mois formidable. »

Vincent BRUN :

« Personne ne le conteste, son travail. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? A l'unanimité. »

VU l'article 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux propose des cours de danse au sein du Cours Feydeau, École d'Arts de la Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de développer une offre spécifique envers les personnes de plus de 65 ans,

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de mettre en place un atelier découverte de danse sénior préalablement à l'éventuelle mise en place d'un cours hebdomadaire pour la rentrée 2018, que l'atelier se présente comme suit :

- Nombre de participants maximum : deux groupes de dix personnes
- Par groupe : trois séances
- Durée d'une séance : deux heures hebdomadaires soit un total de six heures pour chaque groupe
- Lieu : studio de danse du Château Feydeau

Les cours seront encadrés par une enseignante de Cours Feydeau. Ils seront dispensés entre les mois de mai et juin 2018.

CONSIDÉRANT que ce dispositif fait l'objet d'un partenariat entre le CCAS de la ville d'Artigues-près-Bordeaux et le service Cours Feydeau,

CONSIDÉRANT la demande de subvention faite auprès du service CNCCAS pour l'aide à la création du projet,

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 16 février 2018,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De créer un atelier de découverte de la danse pour les Artiguais de plus de 65 ans ;
- De fixer le tarif de l'atelier découverte sénior à 10 euros par personne pour un cycle de trois séances

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 08 – Adhésion à l'association UDAM 33

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 08 relative à l'adhésion annuelle à l'UDAM 33, Cours Feydeau, Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Donc là, nous souhaitons que la régie Cours Feydeau puisse adhérer à l'UDAM 33. C'est l'Union Départementale des Associations Musicales de la Gironde, qui nous propose, suivant les modalités d'adhésion suivantes :

- Il y a une cotisation Union Départementale,
- Une cotisation pour la Confédération Aquitaine,
- Pour le CMF,
- Et une part selon le nombre d'élèves inscrits à 0,43 € / élève.

Et ça donne un appel à cotisation de 189,30 euros pour l'année 2017/2018. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Je vous remercie. Délibération suivante Colette. »

VU l'article 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'association Union Départementale des Associations Musicales de Gironde (UDAM 33) domiciliée à Ambarès-et-Lagrave a pour vocation de fédérer les écoles de musique de Gironde et de les soutenir dans la construction de leur projet. Qu'elle propose également des formations aux professeurs de musique, et participe à la création d'un orchestre inter-écoles.

CONSIDÉRANT que l'association UDAM 33 remplit plusieurs objectifs d'accompagnement aux structures d'enseignement de musique amateur, dont la coordination des examens de fin d'année des cycles de formation musicale 1 à 5.

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'association UDAM 33 entraîne les adhésions et avantages préalablement établis entre l'UDAM 33 et les organismes suivants :

- **CMF (Confédération Musicale de France)**
- **SACEM**
- **SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)**

CONSIDÉRANT les modalités d'adhésion suivantes :

Cotisation union départementale : 35,00€

Cotisation Confédération Aquitaine : 20,00 €

Cotisation CMF : 72,00 €

Part selon le nombre d'élèves inscrits à la section musique : 0,43 € / élève

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 16 février 2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Réunie en date du 26 février 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De répondre à l'appel à cotisations de l'association UDAM 33, dont le montant est fixé à 189,30 euros pour l'année 2017-2018,
- Que le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les procédures en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 09 – Signature de la Convention entre la régie Cours Feydeau – Ecole d'Arts de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et la Société des Éditeurs et des Auteurs de Musique (SEAM)

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 09 relative à l'adhésion SEAM 33, Cours Feydeau, Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Et donc, de la même façon pour les reproductions des musiques, c'est-à-dire principalement des partitions, nous proposons de mettre au vote une convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique, la SEAM. Vous avez la convention qui est jointe ci-après. »

Madame le Maire :

« La SEAM, c'est la SACEM pour les partitions puis pour les musiques classiques.

Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ?

Ça me fait plaisir, Monsieur BRUN, de voir que vous votez ces délibérations, sachant que votre avis a été négatif au Conseil d'exploitation. Donc vous changez d'avis, vous savez vous adapter et reconnaître le travail effectué. Je vous en remercie et je vous félicite ce soir. »

Vincent BRUN :

« Vous n'avez pas dû bien écouter ce que je vous ai dit, mais ce n'est pas grave. Si ça vous fait plaisir, vous passerez une meilleure soirée, ça me va très bien. »

Madame le Maire :

« Délibération suivante. »

VU l'article 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L122-10 à L122-12 du Code de la propriété intellectuelle

CONSIDÉRANT que la Société des Éditeurs et des Auteurs de Musique (SEAM) est une société de perception et de répartition de droit d'auteur pour la reprographie de musique (photocopies de partitions musicales) et pour certains droits numériques de la musique graphique,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des reproductions de musique imprimée par les enseignants de Cours Feydeau dans le cadre de leur cours,

CONSIDÉRANT que toute reproduction de musique imprimée (partitions musicales, paroles de chansons, méthodes...) dans le cadre des missions pédagogiques des enseignants doit faire l'objet d'un décompte.

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil d'Exploitation en date du 16 février 2018,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Réunie en date du 26 février 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention « École de Musique » entre la régie Cours Feydeau et la SEAM,

-de signer l'avenant à la Convention SEAM « école de musique »

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 10 – Convention partenariale d'objectifs RESO/CIBC Gironde

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 10 relative à la Convention RESO/CIBC Gironde Mathieu CHOLLET. »

Mathieu CHOLLET :

« Bien. C'est une convention dans le cadre de l'activité de RESO, c'est-à-dire le retour à l'emploi, Réussir Entreprendre Soutenir Orienter. Donc, le service municipal d'aide à l'emploi souhaite travailler, nous souhaitons travailler avec un nouveau partenaire. Ce nouveau partenaire, c'est CIBC Gironde, c'est le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de la Gironde, nouveau partenaire qui va venir étoffer l'offre et l'améliorer au quotidien.

Ce partenaire a trois axes prioritaires :

- Acquérir une formation claire et détaillée sur les VAE, Validation des Acquis et par l'Expérience,
- Identifier les certifications accessibles au regard de son expérience, sous-entendu celui de demandeur d'emploi,
- Et puis enfin être suivi tout au long du parcours, puisque nous accompagnons effectivement les Artiguais du début du projet jusqu'au retour à l'emploi.

Donc, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à valider et à signer la convention que vous avez, bien entendu, en annexe.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Non. Nous suivons l'évolution de RESO avec intérêt. Donc, c'est une bonne chose. Nous l'avons toujours voté et nous pensons que c'est une bonne chose, donc voilà. »

Madame le Maire :

« C'est très bien. Et puis c'est vrai que ce partenariat se rajoute avec les conventions signées avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Métiers qu'on verra tout à l'heure après, avec la Chambre des métiers, la Chambre des commerces. Donc vraiment, au niveau de l'emploi, nous nous associons et nous recherchons toutes les pistes pour réduire et diminuer le chômage sur Artigues.

Qui est d'avis d'approuver ? A l'unanimité, je vous remercie. Délibération suivante. »

VU la délibération n° 2017/40 du 10 juillet 2017 autorisant Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels, dans le cadre de la création du service municipal Réussir **Entreprendre Soutenir et Orienter** (RESO).

CONSIDÉRANT la nécessité de travailler avec de nouveaux partenaires afin de diversifier l'accompagnement et les ateliers proposés aux demandeurs d'emploi et aux chefs d'entreprises

La commune d'Artigues-près-Bordeaux a créé le service municipal « RESO » (Réussir, Entreprendre, Soutenir, Orienter) au sein de la Maison ECO. Ce service de proximité permet l'accompagnement des Artiguais en recherche d'emploi et l'intervention auprès des entreprises locales pour répondre à leurs besoins (projets de création et/ou de développement).

Pour continuer à permettre un fonctionnement optimal de RESO, la commune d'Artigues-près-Bordeaux a décidé de s'entourer d'un nouveau partenaire de terrain qui propose des accompagnements et des ateliers afin de répondre aux besoins et aux attentes des publics locaux identifiés (demandeurs d'emploi/chefs d'entreprise).

Ce nouveau partenaire associatif de RESO est CIBC Gironde, le Point Régional Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience, implanté à Bordeaux. Son intervention permet à toute personne qui le souhaite de :

- Acquérir une information claire et détaillée sur la VAE
- Identifier les certifications accessibles au regard de son expérience
- Être suivi tout au long du parcours.

La signature d'une convention entre la commune d'Artigues-près-Bordeaux et CIBC Gironde doit permettre de définir le rôle de chacune des parties et de formaliser le fonctionnement de RESO.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention partenariale d'objectifs ci annexée avec le partenaire cité, ainsi que tout autre document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 11 – Conventions de mise à disposition de deux expositions RESO / Aquitaine Cap Métiers

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 11 relative à la signature de deux conventions RESO Aquitaine Cap Métiers, Mathieu CHOLLET. »

Mathieu CHOLLET :

« Alors, toujours dans le cadre du soutien pour le retour à l'emploi, nous organisons deux manifestations, deux expositions : une qui aura lieu le 25 avril au 3 mai 2018, plus une autre qui aura lieu le 24 mai au 5 juin avec Aquitaine Cap Métiers.

C'est un partenaire avec qui nous travaillons et qui a la particularité d'être assez actif et qui met à disposition des expositions interactives. J'entends par là le fait que c'est souvent travaillé, présenté sous forme de d'approche ludique et qui permet aux demandeurs d'emploi d'avoir une vision complète et très pertinente.

Et là, en l'occurrence, ça porte sur deux types de métier très porteurs, on est sur les métiers du sanitaire et du social et de métiers également très porteurs sur le transport et la logistique.

Donc, on demande au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à bien vouloir signer les conventions qui sont encore une fois annexées. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ? Pardon, une question ? »

Vincent BRUN :

« Juste une question à Monsieur CHOLLET. S'il était possible de prévoir une explication de tout ce qui aura été fait par RESO et surtout les résultats. »

Madame le Maire :

« Une communication. »

Vincent BRUN :

« Communication, c'est ce que je cherchais, je cherchais ce mot. Un compte-rendu au cours de l'année sur RESO. »

Mathieu CHOLLET :

« C'est prévu. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? A l'unanimité. Je vous remercie. Délibération suivante. »

VU la délibération n° 2017/40 du 10 juillet 2017 autorisant Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels, dans le cadre de la création du service municipal d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de soutien aux entreprises Locales - Réussir Entreprendre Soutenir et Orienter (RESO)

CONSIDÉRANT la volonté municipale de diversifier les ateliers proposés aux demandeurs d'emploi et aux chefs d'entreprises proposés par le service RESO et notamment le souhait de présenter de nouveaux métiers porteurs.

Pour ce faire, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux accueillera au sein de la Maison ECO du 25 avril au 3 mai 2018 puis du 24 mai au 5 juin 2018 deux expositions interactives sur les métiers du sanitaire et du social puis sur les métiers du transport et de la logistique.

La mise à disposition gratuite de ces deux expositions par Aquitaine Cap Métiers nécessite la signature de deux conventions de prêt.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser Madame le Maire à signer les deux conventions ci-annexées avec Aquitaine Cap Métiers ainsi que tout autre document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 12 – Convention de partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Dispositif DestiNAction (ex Sac Ados) – Année 2018

Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 12 relative à la signature d'une convention DestiNAction, Claire CHAMBOISSIER. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Donc, cette délibération consiste à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Régional pour le dispositif DestiNAction qui est le dispositif ex Sac Ados. Donc, c'est une convention que l'on signe chaque année. Et qui est destinée à aider les jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile, de monter un premier projet de vacances. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? A l'unanimité, je vous remercie. Délibération suivante. »

Dans le cadre de sa politique sociale du tourisme, le Conseil Régional met en œuvre depuis 2006 le dispositif « Sac Ados », nouvellement dénommé DestiNAction. Celui-ci s'adresse aux jeunes de la Nouvelle Aquitaine âgés de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes (seul ou en groupe), en France pour les 16/22 ans et en Europe pour les 18/25 ans.

Ce dispositif doit favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la mobilité et responsabiliser les jeunes. Il doit également mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées. En outre, il s'efforce de répondre à deux des objectifs inscrits au sein du projet éducatif de la commune d'Artigues-près-Bordeaux : à savoir

- contribuer à la socialisation des jeunes publics et les amener vers plus de citoyenneté ;
- favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports pour le plus grand nombre.

L'objet de la présente convention est de définir les engagements des deux parties

Pour la Commune d'Artigues-près-Bordeaux, la structure porteuse est le Point Information Jeunesse (PIJ) qui s'engage à proposer le dispositif aux jeunes Artiguais, à les accompagner dans l'élaboration de leur projet, à participer aux ateliers de formation et à transmettre un bilan des projets présentés en fin d'année.

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'engage à proposer gratuitement un partenariat aux structures, à définir les objectifs du dispositif et à favoriser la mise en réseau des différents acteurs pouvant être concernés. Il contrôlera le respect des engagements et validera les projets présentés par les jeunes (seul ou en groupe).

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE

- Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2018 et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018 / 13 - Opération Chèq'Art – Saison 2017/2018

Mme Colette BERTRAND :

« Délibération 2018 / 13 relative à l'opération Chèq'Art, deuxième versement par Claude DAUVILLIER. »

Claude DAUVILLIER :

« Oui, donc quelques Chèq'Art. Je vous rappelle que c'est une aide que l'on octroie aux Artiguais de 4 à 18 ans, de 20 euros. Donc, il y a trois associations pour ce versement, c'est l'Aïkido, la gymnastique volontaire, le Hand Club. Donc, 20 euros pour l'Aïkido, 20 euros pour la gymnastique et 40 euros pour le Hand Club d'Artigues, 80 euros en tout. »

Madame le Maire :

« Vous avez des questions ? Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

VU l'Article L 2121 – 29 du Code Général des collectivités ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de faciliter l'accès aux activités de loisirs (sportives, culturelles, artistiques, récréatives...) dans le cadre de la politique Enfance - Jeunesse – Vie associative de la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

À ce titre, l'opération Chèq'Art permet à chaque artiguais, âgé de 4 à 18 ans, de bénéficier d'une aide de 20 € auprès d'associations locales ayant accepté ces chèques.

Il convient donc de verser à ces dernières, sous forme de subventions exceptionnelles, les montants indiqués ci-dessous :

- Aïkido Budo Club d'Artigues : 10 chèques à 2 € = 20 €
- Gymnastique Volontaire d'Artigues : 10 chèques à 2 € = 20 €
- Handball Club d'Artigues : 20 chèques à 2 € = 40 €

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Réunie en date du 28 novembre 2016 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

- De verser les subventions aux associations concernées,
DIT
- que la dépense sera prélevée à l'article 6574 – Fonction 1-025.

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire :

« Il y a deux questions orales. Donc, avant de laisser la parole à l'opposition pour qu'elle puisse lire les questions, avant de partir, il y aura des signatures à faire sur le budget annexe, concernant le budget annexe. Allez-y, Vincent BRUN. »

Vincent BRUN :

« Lors de la venue de Monsieur Alain JUPPÉ à Artigues, vous avez indiqué plusieurs actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre : la destruction de l'École primaire Bel Air, la destruction de l'École maternelle du Parc, la construction du groupe scolaire du Parc Bétailhe.

Quelques semaines plus tard lors de vos vœux et de la réunion publique Artigues 2020, vous nous avez dit que la destruction de l'École maternelle du Parc n'était plus d'actualité, que la construction du groupe scolaire du Parc Bétailhe se ferait sans couper un seul arbre.

Nouveau changement dans le journal municipal, vous indiquez que vous ne souhaitez conserver seulement que l'espace boisé classé. Pour les arbres du parc non classé, on entend déjà le bruit des tronçonneuses.

Au vu de ces nombreux changements, pouvez-vous nous dire si vous continuez à vous engager à ne couper aucun arbre dans le Parc Bétailhe, comme vous l'avez dit à deux reprises, ou simplement l'espace boisé classé, comme vous l'avez écrit dans le journal municipal ? Quelle version doit-on prendre en compte ? Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Bien. Quand Alain JUPPÉ est venu l'été dernier, je n'ai absolument pas parlé de destruction de l'École primaire Bel Air. Entre parenthèses c'est une école maternelle à Bel Air et non pas primaire. Ensuite Je n'ai pas parlé de destruction de l'École maternelle du Parc. Et pour le groupe scolaire, je n'en ai pas parlé puisqu'on est resté très vague concernant le projet. Vous l'aviez même noté vous-même sur les commentaires que vous pouvez faire sur les réseaux sociaux, je vous le rappelle. Donc, vous dites des choses que je n'ai absolument pas dites, puisqu'on n'en a pas parlé.

Concernant mes vœux à la population, je n'ai jamais dit, et puis vous le notez d'ailleurs, que l'École maternelle du Parc allait être détruite puisque j'ai toujours dit que pour cette école

maternelle du Parc, l'usage des locaux se ferait d'une manière autre et ce sont les Artiguais qui en décideront dans une réunion de concertation.

Donc, pour la énième fois, je vous le rappelle que je ne détruirai pas, au cas où vous n'entendriez pas, l'École maternelle du Parc, qu'elle aura un autre usage à définir avec les Artiguais lors de réunions de concertation sur ce projet 2020-2030 d'Artigues.

Alors l'École primaire Bel Air, là c'est pareil. Il y aura aussi des négociations et des concertations avec les habitants. Et effectivement, personnellement, mon souhait est de libérer cet espace, réhabiliter le centre-bourg et lui donner une âme. je serais plutôt partante pour détruire cette École maternelle Bel Air qui n'a plus d'usage, qui est obsolète et je ne vois pas du tout comment on pourrait faire la réhabilitation.

Concernant, la construction du groupe scolaire Bétailhe, de ce nouveau groupe scolaire, quand on parle d'un espace classé boisé, aucun arbre ne doit être coupé. Donc, les tronçonneuses, on ne les entendra pas, Cher Monsieur.

Maintenant, le cahier des charges va être lancé, avec un concours d'architectes, un concours avec des paysagistes et des urbanistes, parce que ce terrain est très contraint. Aux architectes de faire preuve d'imagination, et le cahier des charges va être très strict par rapport au respect de l'espace classé boisé. »

Vincent BRUN :
Inaudible

Madame le Maire :
« Oui. Mais on ne va pas détruire l'ensemble du parc. C'est ce que vous écrivez, c'est ce vous dites et ça n'a pas de sens. »

Vincent BRUN :
Inaudible

Madame le Maire :
Inaudible

Vincent BRUN :
Inaudible

Madame le Maire :
Inaudible

Vincent BRUN :
Inaudible

Madame le Maire :
Inaudible

Vincent BRUN :

Inaudible

Madame le Maire :

« Voilà. Donc, ce projet sera moderne, exemplaire d'un point de vue environnemental et respectueux du cadre paysager et patrimonial du lieu. Donc, j'espère que le sujet est clos et il y aura bien sûr des réunions de présentation de ce projet.

Question orale suivante. J'ai l'impression qu'on va se répéter.

Excusez-moi Monsieur COLOMBO, vous posez votre question ou j'arrête le conseil municipal. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous n'avez pas apporté de réponse, donc je la repose. Excusez-moi. »

Madame le Maire :

« Relisez le compte-rendu. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, justement. Je l'ai relu et il manque beaucoup de choses. Je peux poser la question Madame ? »

Madame le Maire :

« Oui, Monsieur. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Lors du conseil du 20 décembre, je vous ai posé deux questions. Vous n'avez répondu qu'à une seule, je pose donc à nouveau la question.

Une réunion de l'ensemble des adjoints au sport des communes de la Métropole s'est déroulée juste avant le Conseil sur les sujets des terrains. Je demande donc à Monsieur l'Adjoint au sport de nous faire un point sur cette réunion et ce qui s'est dit. »

Madame le Maire :

« Lors de la réunion de l'ensemble des adjoints de Bordeaux Métropole, Claude DAUVILLIER travaillait, il était absent et il n'y a pas eu de compte-rendu de fait de ces réunions. Autres questions ? »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, deuxième question. A notre demande, vous nous avez transmis, avec un délai très long, les attestations sur les analyses de toxicité des composants du terrain synthétique. »

Bernard GRAND :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :

Inaudible

Madame le Maire :

Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :
Inaudible

Madame le Maire :
Inaudible

Jean-Christophe COLOMBO :
« Ces analyses n'indiquent pas les taux de HAP. Vous n'êtes pas sans savoir, depuis l'émission Envoyé Spécial, que le taux des HAP admis pour les produits en contact avec les êtres humains est de 0,5 mg par kg, et que les billes de pneus recyclés utilisées pour le terrain sont soumises à la seule norme des pneus sur les véhicules, donc sans contact avec l'être humain, soit 1 000 mg par kg. Donc, les HAP sont reconnus comme cancérigènes. Nos enfants jouent régulièrement sur ce terrain. Donc les HAP ont-ils été mesurés Madame ? Si oui, quels sont les taux relevés et si non, quand pensez-vous faire ces analyses ? Il existe des solutions alternatives et sans danger. Quand comptez-vous remplacer ces billes de pneus ? »

Madame le Maire :
« Alors, moi je vais faire une seule réponse, parce qu'au dernier conseil, j'avais déjà porté réponse par rapport à cela. Le Gouvernement a pris la décision de saisir l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, l'ANSES, sur les éventuellement risques liés à l'utilisation de granulats de caoutchouc recyclé. Le rapport est attendu pour la fin juin et soyez assurés que je prendrai les décisions qui s'imposent concernant cette analyse. Puisque quand même, on peut faire remarquer entre parenthèses que le reportage portait sur des terrains ancienne génération, qu'on est en 2017. Donc, vous avez la réponse... »

Jean-Christophe COLOMBO :
« Enfin, le terrain il ne date pas de 2017, il date de 2015, Madame. »

Madame le Maire :
« J'attends et nous attendons avec impatience le rapport de l'ANSES. »

Jean-Christophe COLOMBO :
« Le principe de précaution, vous ne l'utilisez pas ? »

Madame le Maire :
« Ceci étant le Conseil municipal est terminé et je vous remercie pour votre présence. »

Le Maire,

Anne-Lise JACQUET